

# Dossier technique Local avec hébergement

Mise à jour : 21 février 2023

Ce dossier permet le premier enregistrement ou la mise à jour d'un local. Il doit être complété de la façon rigoureuse.

L'imprimé CERFA de déclaration d'un local hébergeant des mineurs doit également être transmis avec ce dossier ; il est disponible sur [ce lien](#) (CTRL + clic).

A renvoyer par courriel à :  
[acm44@ac-nantes.fr](mailto:acm44@ac-nantes.fr)

## Fiche « local avec hébergement »

**NB : tous les champs avec une \* sont obligatoires car demandés par le logiciel**

Local déjà enregistré comme local ACM ? non  oui  Si oui n° du local : .....

*Attention : ne pas confondre avec le n° de déclaration d'ACM*

### Nature du local \*

centre de vacances  établissement scolaire  hôtel  ferme  gîte  autre

### Implantation

Nom du local \* : .....

Adresse \* : .....

Code postal \* : ..... Commune \* : .....

Téléphone \* : ..... fax : .....

Adresse électronique : .....

### Caractéristiques des bâtiments

Nombre de bâtiments en dur \* : ..... Nombre de structures mobiles et assimilées : .....

## Caractéristiques ERP

Ces renseignements apparaissent sur le PV de commission de sécurité ou sur l'arrêté d'ouverture

Type d'ERP \* : R  O  PE  CTS  Autre

Catégorie d'ERP \* : 5  4  3  2  1  Extension type R : oui  non

Commission de sécurité : date de la dernière visite \* :  avis favorable  défavorable

Date de péremption de l'avis :

Date d'autorisation municipale d'ouverture :

## Pour une mise à jour de capacité

Merci d'expliquer les éléments qui justifient la demande (besoins accrus, extension, réorganisation des espaces, etc...).

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Autres observations

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je déclare sur l'honneur la sincérité des renseignements portés dans ce formulaire ainsi que sur la grille de calcul des capacités et m'engage à informer l'administration de toute modification importante.

Je m'engage à respecter les préconisations mentionnées dans ce guide et élaborées conjointement par la DRDJSCS et la protection médicale et infantile du Conseil départemental de la Loire-Atlantique.

Fait à .....

le .....

Nom : .....

Signature

Et qualité : .....

# Capacité d'un local avec hébergement : grille support pour les calculs

1<sup>er</sup> enregistrement

augmentation de capacité

autre

Nom du local : .....

*Choisissez un nom le plus explicite possible : salle, maison, espace, plutôt que centre ou accueil*

Adresse précise : .....

Numéro du local sur la base TAM (s'il existe) ..... (différent du n° de la déclaration ACM)

## 1. Salles et équipements des enfants âgés de moins de 6 ans :

### ● Sanitaires réservés aux enfants de moins de 6 ans :

	Nombre	Coefficient	Ne pas remplir cette colonne
Cuvettes de WC « baby »		x 10 =	
Urinoirs « baby » Le nombre inscrit sera comptabilisé dans la limite de 1/3 des cuvettes		x 20 =	
Cuvettes de WC de tailles <u>inadaptées</u> réservées aux moins de 6			
<b>TOTAL</b>			

### ● Robinets de lavabos réservés aux moins de 6 ans :

	Nombre	Coefficient	Ne pas remplir cette colonne
Têtes de robinets de hauteur adaptée		x 10 =	
Têtes de robinets de hauteur <u>inadaptée</u> réservées aux - de 6			
<b>TOTAL</b>			

### ● Douches réservées aux moins de 6 ans :

	Nombre	Coefficient	Ne pas remplir cette colonne
Douches individuelles (pas de douches collectives autorisées)		x 10 =	
<b>TOTAL</b>			

### ● Couchages individuels pour les moins de 6 ans (hors encadrement) :

	Nombre de pièces	Surface* moyenne par pièce (m <sup>2</sup> )	Surface* totale	Nbre moyen de lits par pièce	Nombre total de lits	Ne pas remplir cette colonne
<b>chambres collectives</b>						
<b>dortoirs</b>						
<b>TOTAL :</b>						

● **Salle de sieste :**

La sieste se déroule-t-elle dans les chambres ou dortoirs ?  oui  non

Si non, où a-t-elle lieu (surface, nombre de couchettes, distance et organisation du trajet) ?

.....  
 .....

● **Salles d'activités et autres salles réservées exclusivement aux enfants de moins de 6 ans :**

Modalités de dénombrement

- ne pas compter : halls, couloirs, sanitaires, bureaux, régies, vestiaires, placards intégrés, espaces extérieurs (préaux, cours...)... **ni les salles des équipements proches mises à disposition : écoles, médiathèque...**

- compter les coins cuisines et les salles de restauration du site uniquement s'ils constituent des espaces habituels et nécessaires pour les activités d'animation

Descriptif de la salle : nom, fonction	Surface (m²)	Ne pas remplir cette colonne
<b>TOTAL :</b>		

● **Salles mutualisées avec les enfants de 6 ans et plus, salles accueillant maternels et élémentaires :**

Descriptif de la salle : nom, fonction	Surface (m²)	Ne pas remplir cette colonne
<b>TOTAL :</b>		

partie réservé à l'administration			
Surfaces dédiées + Surface mutualisées retenues		: 3 =	

## 2. Salles et équipements des enfants âgés de 6 ans et plus :

- **Sanitaires réservés aux enfants de 6 ans et plus (et, le cas échéant à leurs animateurs) :**

Si WC non fléchés par sexe, répartir la moitié en WC garçons et l'autre en WC filles. Ex : 3 wc, soit 1,5 et 1,5	Cocher la case s'ils sont		Nombre	Coeffi- cient	Ne pas remplir cette colonne
	dans le bâtiment	sur l'école attenante*			
Cuvettes de WC filles				x 20 =	
Cuvettes de WC garçons (coefficient : x 20 si pas d'urinoirs, x 40 sinon)				x 20 = ou x 40 =	
Urinoirs de tailles adaptées Le nombre inscrit sera comptabilisé dans la limite de 1/3 des cuvettes				x 20 =	
<b>TOTAL</b>					

\* Et accessibles pendant les horaires de fonctionnement de l'ACM

- **Robinets de lavabos accessibles aux enfants de 6 ans et plus :**

	Cocher la case s'ils sont		Nombre	Coeffi- cient	Ne pas remplir cette colonne
	dans le bâtiment	sur l'école attenante*			
Têtes de robinets (dans les sanitaires, salles d'activités, hall...)				x 10 =	
<b>TOTAL</b>					

\* Et accessibles pendant les horaires de fonctionnement de l'ACM

- **Douches réservées aux 6 ans et plus :**

	Nombre	Coefficient	Ne pas remplir cette colonne
Douches individuelles (pas de douches collectives autorisées)		x 10 =	
<b>TOTAL</b>			

- **Couchages individuels pour les 6 ans et plus (hors encadrement) :**

	Nombre de pièces	Surface* moyenne par pièce (m <sup>2</sup> )	Surface* totale	Nbre moyen de lits par pièce	Nombre total de lits	Ne pas remplir cette colonne
<b>chambres collectives</b>						
<b>dortoirs</b>						
<b>TOTAL :</b>						

\* hors salles d'eau intégrées

- **Salles d'activités et autres salles réservées exclusivement aux enfants de 6 ans et plus :**

Modalités de dénombrement
- ne pas compter : halls, couloirs, sanitaires, bureaux, régies, vestiaires, placards intégrés, espaces extérieurs (préaux, cours...)
- compter les coins cuisines et les salles de restauration du site uniquement s'ils constituent des espaces habituels <u>et</u> nécessaires pour les activités d'animation

Descriptif de la salle : nom, fonction	Surface (m²)	Ne pas remplir cette colonne
<b>TOTAL :</b>		

partie réservé à l'administration			
Surfaces dédiées		Total	: 3 =
Surface mutualisées retenues			

### 3. Espaces de restauration et autres informations :

● **Capacité ERP \*** (ERP= établissement recevant du public) :

*\* Elle est mentionnée sur le dernier pv de la commission de sécurité ou le pv de classement si ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie  
En aucun cas, vous ne devez dépasser le **nombre maximum de personnes (et/ou de mineurs) autorisées.***

● **avis de PMI ?**     non     oui    si oui, capacité : .....    date de l'avis : .....

● **Lieu de restauration le midi :**

.....  
.....

● **Lieu du goûter :** localisation et surface

.....  
.....

● **Informations complémentaires concernant les salles et équipements utilisés :**

.....  
.....  
.....

<b>Conclusion</b>		Souhaitée par le gestionnaire	Etablie d'après la grille
	<b>Capacité retenue pour les moins de 6 ans :</b>		
	Capacité retenue pour les 6 ans et plus :		
	<b>Capacité totale retenue:</b>		
Observations à mentionner sur la fiche TAM :			

## Pièces à joindre obligatoirement

N.B : Aucun dossier incomplet de sera transmis par le SDJES à la PMI

Descriptif	
1	L'imprimé CERFA de déclaration d'un local hébergeant des mineurs :il est disponible sur <a href="#">ce lien</a> (CTRL + clic).
2	<u>Description des équipements et des locaux :</u>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan d'accès des locaux</li> <li>✓ Plan(s) des locaux et des espaces extérieurs avec identification écrite et mise en couleur des salles selon le code suivant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– salles réservées aux activités des <u>enfants de moins de 6 ans</u> : <b>vert</b></li> <li>– salles partagées avec les enfants de plus de 6 ans : <b>rose</b></li> <li>– équipements sanitaires (wc, robinets, douches) : <b>bleu</b></li> <li>– dortoirs et chambres (couchage) : <b>marron</b> <i>en identifiant ceux des enfants de moins de 6 ans et ceux des enfants de 6 ans et plus</i></li> <li>– salles de restauration : <b>orange</b></li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ pour les enfants de moins de 6 ans, une note de présentation synthétique sur une page qui mentionne,               <ul style="list-style-type: none"> <li>– les différentes salles avec la surface de chacune et l'usage prévu</li> <li>– lieux de couchage nocturne : localisation et surface, équipements (nombre et type de couchages)</li> <li>– lieu de restauration le midi : surface</li> <li>– toute autre observation jugée utile</li> </ul> </li> </ul>
3	<u>Si le déclarant est exploitant du local sans être organisateur de séjour :</u>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'il existe, le règlement de fonctionnement de l'équipement ainsi que tout document d'information pour les usagers</li> </ul>
4	<u>Pour les accueils de moins de 6 ans uniquement, et si le déclarant est également organisateur de séjours :</u>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'il existe, le règlement de fonctionnement des accueils</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le projet pédagogique en cours au moment de la demande. Les informations suivantes seront recherchées : <u>son adaptation aux enfants de moins de 6 ans</u> (aménagement des lieux, organisation et déroulement des activités, respect des rythmes, les dispositions concernant les trajets, les sorties, l'encadrement ... )</li> </ul>